

LA FORMATION DES SAGES-FEMMES AU XIX^e SIÈCLE : L'EXEMPLE DU VALAIS

Marie-France VOUILLOZ BURNIER

Marie-France VOUILLOZ BURNIER

*Institut romand d'histoire de la médecine.
Lausanne*

1 - La commune constitue l'instance administrative de base ; elle est l'expression même du fédéralisme exacerbé puisqu'elle détient un pouvoir très important. Le district – ou dizain – est une subdivision administrative territoriale du canton : 13 districts forment le canton du Valais. Le canton constitue une unité administrative et politique qui compose la Confédération suisse.

2 - BENSASSON (M.), *De la bouche du patient à l'oreille du médecin*, Paris, J. Bertoin, 1991, p. 105.

3 - OLIVIER (E), « Jean-André Venel d'Orbe (1740-1791), maître accoucheur, pionnier de l'orthopédie ; son caractère, son œuvre, sa famille, ses portraits, son sabot ; ses premiers successeurs vaudois », SAUDAN, G. (sous la dir. de) *L'éveil médical vaudois 1750-1850*. Tissot, Venel, Mayor, Lausanne, Université, 1987, p. 51-103.

Évoquer la formation des sages-femmes en Suisse au XIX^e siècle revient à analyser les rapports existant entre la politique sanitaire et le développement économique, entre l'Etat cantonal et les dizains¹, entre les communes et leurs administrés, entre les médecins et les ecclésiastiques, entre l'empirisme et les connaissances médicales, et finalement entre deux savoirs différents qui s'affrontent « le premier masculin et singulier, joignant à l'insolence les références livresques et pédantes ; le second féminin et pluriel, lourd d'incertitudes, populaire et oral² ».

La formation officielle des sages-femmes suisses débute grâce à l'initiative d'un médecin français, Jean-André Venel, dont la famille protestante du Languedoc a trouvé refuge dans le pays de Vaud après la révocation de l'édit de Nantes³. En 1778, Venel fonde, à Yverdon, la première école de sages-femmes en Suisse. Soucieux de ses devoirs, il